L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Institue rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.
CONDITIONS:
DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.
Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 7 mai 1835.

CONFORMEMENT à loi, la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 31 mai, à cinq heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. D. AUGUSTIN, aide de camp.
8 mai

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS—L'escadron montera à cheval dimanche prochain 31 courant, à 5 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, pantalon d'été. Par ordre du capit. Freret.
25 mai J P BRYAN, adjt maj.

LANCIERS D'ORLEANS—*Ordres Généraux*—La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 31 du courant, à 5 heures précises du matin, en grande tenue d'été; et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, place St Antoine. L'appel se fera à 5 heures et demie précises. On recommande d'être exact aux ordres ci dessus.
Par ordre du du capitaine, MONDELLI,
27 mai *mar des logis chef.*

JEUNE GARDE A CHEVAL,
LA compagnie montera à cheval dimanche 31 du courant, à 5 heures du matin, et se réunira sur la Place Washington, faubourg Marigny, uniforme complet, pantalon blanc. Par ordre du capitaine,
26 mai F. MYEVRE, mar des logis instructeur.

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, 31 du courant, à 5 heures précises du matin; équipement complet, tenue d'été. Par ordre du major,
27 m A. SCHREIBER, adjt major.

VOLTIGEURS—ATTENTION.
LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 31 mai, à 5 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous de la compagnie en uniforme complet, pantalon blanc, veste bleue et ponpon, pour se transporter à 9 heures et demie sur la place d'armes pour une revue d'inspection générale. Par ordre du capitaine,
26 mai M. LACOSTE, sergt. major.

CAZADORES DE ORLEANS.
La compania se reunira el Domingo 31, del corriente a las 5 en punto de la manana con armamento completo, casaca de paso y pantalon blanco, para revista de obligacion.
De orden del Capitan.
26 mai JOSE M. BUSTAMANTE, sargento 1o.

TIRAILLEURS—ATTENTION,
LA compagnie prendra les armes dimanche, 31 du courant, à 5 heures et demie du matin, habit bleu, pantalon blanc. Par ordre du lieutenant commandant.
F. LALOUETTE, sergt. maj.
Le rendez-vous est au Café de la Louisiane, rue de la Levée en face des Magasins bleues, entre Bienville et la Douane. 29 mai

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION—Les deux compagnies prendront les armes dimanche prochain, 31 mai, à 5 heures précises du matin; équipement complet, pantalon blanc, veste bleue. Par ordre du capitaine,
26 mai GUSTAVE CRIZAT, sergt major.

Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orleans et de Nasheville.
LES livres de souscription au fonds capital de cette Compagnie sont à présent ouverts à la Banque de la Cité, engoigeure des rues Royale et Bienville, où le public est invité à passer pour y souscrire. Les personnes qui ont souscrit à l'association pour faire l'arpentage sont priées de venir recevoir leur actions en inscrant leurs noms. 26 mai—8

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levee.
AVIS est par le présent donné que les certificats suivants au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Darel ont fait application pour en obtenir des duplicata.
No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription, date 16 janvier 1834.
No. 258 coupon de deux actions de la troisième souscription, date 1 mars 1833.
Par ordre de la direction.
8 mai—30 F C CATONNET, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de la Manufacture de l'Huile de Graine de Coton de la Louisiane.
AVIS DES COMMISSAIRES.
LE public est prévenu que les livres de souscription au fond capital de la susdite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires soussignés en cette ville, au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, rue du Canal, le jeudi 28 courant, et qu'en vertu de la charte ils resteront ouverts tous les jours pendant 15 jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures P. M., les Dimanches exceptés.
THOMAS TOBY,
THOMAS BARRET,
W. E. THOMPSON,
F. H. CALDWELL, } Commissaires.
W. DEBUYS,
B. G TENNEY,
S. A. PLUMMER,
6 mai—20

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA NLLE. ORLEANS—Les livres de souscription au capital de la dite compagnie, seront ouverts, sous la surintendance des commissaires soussignés, à l'étude de M. Jules Mossy, not. pub, rue Royale, le 18me. mai courant, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés,) pendant dix jours, entre dix heures du matin et trois heures de l'après midi.
Par la charte dix piastres par chaque action doivent être payées comptant au moment de la souscription.
E. YORKE,
J. LE CARPENTIER,
JN. GRIFFON,
7 mai—19 C. WATSON, secrétaire des Commissaires

Compagnie d'Assurances Commerciale.
12 mai 1835.
LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de le direction.
Wm G Howes, président.
Messrs. Jules Le Blanc, H F McKenna,
J Peschier, R Groning,
A L M Dumarin, Alex Grant,
Abijah Fish, Roy,
H M Wright, J T Coit—Directeurs.
13 mai—17 ANDREW C ARMSTRONG, secrt.

Bureau de la Compagnie des Architectes du huitième district de la ville de la Nouvelle Orléans.
A UNE assemblée des directeurs, tenue le 18 du courant, M. G. Plessy a été élu secrétaire et trésorier de la dite compagnie. Par ordre,
FLEURY GENERELLY, Secrétaire.

Dans la même assemblée, Mr. Fleury Generelly, trésorier, a rendu un compte correct des recettes et dépenses de la dite institution; en conséquence, il a été déchargé de et relevé de son cautionnement.
20 mai JOSEPH LAURANT, président,

Bureau de la compagnie des Architectes du 8e district de la ville de la Nouvelle Orléans, rue St. Pierre, entre Bourbon et Royale.
AVIS est par le présent donné aux souscripteurs de la 1ère série d'actions du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 23 juin prochain, le sept ème dixième du montant de leurs souscriptions par l'article cinquième des réglemens; tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus, perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiements déjà effectués.
Par ordre de la direction,
25 mai G. PLESSY, secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN—Bureau rue Royale, no 72—28 mai 1835—La compagnie entrera en opérations lundi le 1er juin prochain, et assurera toutes et dommages occasionnés par les dangers de la mer, du fleuve et de l'incendie, elle assurera aussi le paiement des billets, lettres de change et toutes les autres obligations commerciales.
La direction se réunira tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin pour décider sur les garanties et escomptes des susdits papiers qui pourront être proposés et qui auront de être présentés le jour précédent.
Le bureau sera ouvert tous les jours (excepté les dimanches) depuis 9 A M jusqu'à 3 P M, et de cinq P M jusqu'à 6 P M. Par ordre de la direction,
29 mai Wm. TUFTS, secrétaire.

SAINDOUX—21 barrils et 239 fraquins en train en débarquement du bateau à vapeur Adriatic, à vendre par [27 mai] G. DORSEY, 38 Nouvelle Levée.

PAROISSE SAINT JACQUES—Cour des Preuves. Succession de feu Patrick Uriell.—La vente des vingt neuf esclaves dépendant de la succession de feu Patrick Uhell qui avait été affiché pour avoir lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er. jour du mois de juin prochain, a été renvoyée par ordre de la Cour des Preuves au Samedi 27 du dit mois à dix heures du matin, époque à laquelle vente se fera positivement par le juge soussigné à la maison de cour de la paroisse Saint Jacques.
Les conditions de la vente, sont: les esclaves payables à un an du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction payables au comptoir de Messrs. Peyroux Rivarde & Co. négociant à la Nouvelle Orléans, avec hypothèque spéciale et privilège sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Paroisse Saint Jacques le 26 mai 1835.
mai 28—3 L. M. TANEY, juge.

PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preuves—Attendu que Edward Whittlesey a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Buchanan décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
28 mai W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Samuel Elkins.
COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Nathaniel Cox executeur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
28 mai W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de D. et James Cleal.
PAROISSE D'ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
25 mai W F C DUPLESSIS, rég des testam.

Succession de Marie Prendergast.
COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Venet par le register des testaments—Samedi 6 Juin, à 4 heures de l'après midi—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves ; ane et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, daté 8 mai 1835, j'exposerai en vente à mon bureau, encoignure des rues Ste Anne et Condé, les mobiliers, appartenant à la succession de la dite Marie Prendergast décédée.
Conditions de la vente: comptant.
25 mai W F C DUPLESSIS, régistre.

Succession de Nicolas Minion.
COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jacques Philippe Desbois, un des exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
20 mai W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Gerard Chretien a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Ambroise Cuvilier décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
19 mai W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de Thomas Compton.
VENTE par le register des testaments—Samedi 30 mai 1835 j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de l'Arcade, situe dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, en date du 23 avril 1835, l'esclave et la propriété foncière suivante, savoir:
CLARISSE, négresse, âgée de 40 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse.
PROPRIETE FONCIERE.
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus situées dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Suzette et Benjamin dans le faubourg Delord de cette ville, mesurant 37 pieds 10 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas, *sur une profondeur de 124 pieds* étant le même lot acheté par le défunt de John Bundlett par un acte passé pardevant G R Stringer, encr. notaire public, in 28 juillet 1820.
Conditions de la vente: L'esclave Clarisse, un quart comptant et la balance à un crédit de 6 mois, et la propriété foncière à un crédit de 6 et 12 mois le tout pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H B Cenas, escr. notaire public, aux frais des acquereurs.
28 avril—2p, 30)

Succession de feu José Ruiz.
VENTE par le régister des testamens—Lundi 29 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci après décrite, d'après le plan dressé par Joseph Pilié, voyer, appartenant à la succession de feu José Gonzales Ruiz, savoir:
Propriété Foncière—Lot no 1 mesurant 31 pieds 13 3-8 pouces à la rue Clouet sur 110 de profondeur.
Lot no 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Clara, mesurant 32 pieds de face à la rue Clouet, sur 110 de profondeur.
Les lots nos 3, 4 et 5 ayant chacun 32 pieds 7 1-8 pouces de face à la rue Grands Hommes dite Clara sur 63 pieds 11 5-8 pouces de profondeur.
Conditions de la vente—six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
29 mai W F C DUPLESSIS, rég des tests.

SUCCESSION de feu Stephen K. Baron—Vente par le register des testaments—Jeudi 2 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'Arcade de Banks rue des Magasins—En vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu S. K. Baron:
1o. Trois certains lots de terre situés au faubourg de l'Annonciation au dessus de cette ville et formant l'encoignure des rues Magazine, Felicité et Richard, désignés par les numéros 5,6 et 7, dans l'ilet no 46, et plus particulièrement désignés sur le plan original du dit faubourg, tiré par B Lafon, le 15 mai 1807, dont une copie certifiée est déposée au greffe de Louis T. Caire, notaire public, et étant les mêmes acquis par le dit défunt de James Armor, suivant l'acte passé pardevant C Pollock notaire public, le 12 mars 1833.
2. Un lot de terre avec les bâtisses, etc, situé au faubourg Lacourse, désigné par le no 6, dans l'ilet no 20, et mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Lacourse sur cent cinquante pieds de profondeur, étant le même acquis par le dit défunt de Molicerte Jenkins, femme de William Moore, h. de c. l., suivant acte passé pardevant H. Pédesclaux, notaire, le quatorze février mil huit cent trente quatre.
3, Un autre lot de terre situé au faubourg Lacourse, et désigné par le no 4, dans l'ilet no quarante six, formant encoignure des rues Constance et Richard, et mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Constance et cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Richard, et étant le même acquis par le dit défunt de Amelia Dupart et Julie Adèle Pognon Souvé, f. de c. l. suivant acte passé pardevant L. T. Caire, notaire, le 1er juin mil huit cent trente trois.
4. Un ilet de terre situé au faubourg Livaudais et désigné par le no 22, sur un plan du dit faubourg et compris entre les rues Seventh, Eighth, Fulton et Chippewa, mesurant 278 pds de face à la rue Seventh, 278 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Fulton et 250 pieds de face à la rue Chippewa.
5. Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson et désigné comme le lot A U, sur le plan du dit faubourg, tiré par B Buisson, arpenteur, le 5 mars 1832, et déposé dans l'office de G R Stringer notaire public, le dit lot formant l'encoignure des rues Levee et Eighth et mesurant 51 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levee et 50 pds de face au fleuve par une profondeur de 148 pieds 6 pouces de face à la rue Eight et 189 pieds 4 pouces, sur la ligne qui le sépare du lot A T, ensemble tous les droits à la batture qui lui appartiennent.
6 Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais dans la paroisse Jefferson et désigné par les lettres A V, sur un *plan du dit faubourg*, tiré par B Buisson, arpenteur, et formant l'encoignure des rues Levée et Eight, et mesurant 51 pieds 1 pouce de face à la rue Nouvelle Levée et 50 pieds de face au fleuve sur une profondeur de 180 pieds de face à la rue Eigh et 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot A X, ensemble tous les droits à la batture qui lui appartiennent.
7o. La moitié indivise de 4 lots de terre situés au faubourg Religieuses et désignés par les nos 26,27, 28 et 45, les nos 26, 27 et 28, sont contigus. Lot no 26, fesant l'encoignure et mesurant 60 pieds de face (sur Ste Mary's road), et 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Ste Eliza. Lot no 27, mesurant 60 pieds de face (sur Ste Mary's road), et 120 pds de profondeur entre lignes parallèles. Lot no 28, mesurant 60 pieds de face (sur Ste Mary's road) et 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et lot no 45, mesurant 120 pds de face (sur Ste Mary's road) et 104 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no 44, 110 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de Gomely, ou ayant cause et 78 pieds 8 pouces dans le fond sur la ligne qui la sépare du lot no 46.
Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, reg. des tests.
Les actes de vente seront passés pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 mai

FELIX LABATUT, rue Royale près la rue St Louis offre à vendre au plus juste prix, les articles suivans en débarquement du bateau Anne Louise Robert, de Bordeaux.
186 barriques bon vin de Bordeaux 28 dito vin fin, 200 caisses de bon vin rouge.
En magasin; 150 barriques de vin de Graves supérieur; 10 tierçons de vin bt. Sauterne; 44 dito dito grave; 40 caisses vieux margeaux, 24 demi bouteilles chaque; 10 caisses vin blanc Sauternes, 12 damejeannes eau de vie de Cognac.
22 mai.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er District officiaire—Same le 9e jour de mai 1835—Présent l'hon Charles Watts, juge—Dans l'affaire de Benjamin Morgan contre ses créanciers et les créanciers de Morgan Dorsey & co—Benjamin Morgan contre ses créanciers—G. Dorsey contre ses créanciers et les créanciers de Morgan Dorsey & co, nos 6901, 6896, 6888, sur motion de Geo. Eustis, avocat de James San, un des syndics dans ces affaires consolidées, il est ordonné par la cour, que les créanciers et tous les autres intéressés aient à déduire dix jours après la publication du présent ordre les raisons pour lesquelles le dit syndic ne serait pas déchargé, et le tableau qu'il a présenté, homologué. Extrait des minutes.
23 mai—3 JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 831—Victor Batut contre ses créanciers, et les créanciers de Batut frères—Lacession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Batut frères, a été acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. Pédesclaux, not pub, le 3e jour de juin prochain pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Au Greffe—Nlle. Orléans 22 mai 1835.
23 mai—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 7622—Samuel Jacobs contre ses créanciers—23 mai 1835—Toutes personnes y intéressées auront à déduire dans l'espace de dix jours les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic des créanciers de l'insolvable ne serait pas homologué, approuvé et le dit syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure. Par ordre de la cour. Au greffe, Nouvelle Orléans 25 mai 1835.
26 mai—3 P A GUYOL, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 6318—Levin E. Brown contre ses créanciers—23 mai 1835—Toutes personnes y intéressées auront à déduire dans l'espace de dix jours de la publication du présent ordre les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic des créanciers de l'insolvable, ne serait pas homologué approuvé et le dit syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure.
Par ordre de la Cour. Au greffe, Nouvelle Orléans 25 mai 1835. 26 mai—3 P A GUYOL, dép. greffier.

Alexander H. Smith contre P. K. Wagner.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 30 mai prochain, à une heure de la relevée, les esclaves Lydia et Clara, saisies dans l'affaire ci-dessus—conditions, comptant. FRED. BUISSON,
28 av shérif.

M gdelaine Maz is contre les régens des écoles centrales et primaires de la Nouvelle Orléans; John Coglie et George Brooks contre le même.
COUR DE PAROISSE—*En vertu de de deux writs de* ventes fieri facias, à moi adressés, il sera vendu au bureau du shérif, en face de la place publique en cette ville, à 5 heures de l'après midi, lundi 15 juin prochain,
Une quantité de tables, bancs, ardoises, etc, saisis dans l'affaire ci dessus.
27mai FRED. BUISSON, shérif.

Joseph D. Baldwin contre John Allison.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, lundi 15 juin prochain, à une heure de relevée.
L'esclave nommée Marie Françoise, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Cette crié étant la seconde et dernière, la dite esclave sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond avec suffisante sûreté portant cinq pour cent d'intérêt, à satisfaction et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.
27mai FRED. BUISSON, shérif.

PORC FUME—12 boucauds de jambon et 12 épaules en débarquement du bateau à vapeur Adriatic et à vendre par
28 mai TOURNE & BECKWITH.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan.
20 mai 1835.
A UNE élection qui a eu lieu parmi les actionnaires le 18 de ce mois les personnes ci dessous nommées ont été unanimement nommées directeurs.

R. C. Pritchard,	H. Gally,
S. T. Peters,	H. S. Buckner,
W. Bogartt	Geo. M. Led,
F. Peacuer,	J. H. Field,
J. Miramond,	

A une assemblée des directeurs tenue hier M. R. O. Pritchard a été, à l'unanimité élu président, et W. Tufts, secrétaire. 20 mai

AVIS—Les personnes qui ont traité par Fernandez et Whiting, des terrains au faubourg Jackson, et qui n'ont pas encore signé leurs actes, sont requises de passer, dans les dix jours de cette date, à l'étude de Joseph Cuvilier, notaire public, rue Royale no 111, pour avoir à se conformer aux conditions de leur adjudication, à défaut de quoi les terrains achetés par elles seront vendus à la folle enchère et à leurs risques et périls par les encanteurs soussignés. 29 mai

Mousselines de couronnement à carreaux et à raies.
SIX Caisses de mousselines à carreaux, figurées et à raies pour habillemens d'été pour dames, de divers dessins et qualites, d'un genre entièrement nouveaux.
Aussi que des mousselines de couronnement et de gossamer oriental pour rideaux et moustiquaires. En débarquement du navire Shakespear et à vendre par
ANDREWS & FREER
21 mai ou 17 rue de Chartres.

Sauces aux champignons, aux noix et aux tomates.
LE soussigné offre à vendre un assortiment d'articles ci-dessus aux prix en gros de l'importation, aux personnes qui achèteront par caisses ou par douzaines.
Wm. SMITH, rue de la Douane, no 85.
PLUS—Un assortiment d'assaisonnemens pour poisson, poudre de cary de l'Inde, gelées de cerises, de fraises, de framboises et de mûres de ronces, tamarins de tarquanie.
21 mai

HERBES SECHES DE SHAKERS—Le soussigné offre aux confiseurs, distillateurs et autres, un assortiment d'herbes médecinales nouvellement sèches, telles que menthe anglaise, menthe, poulioth hyssope, absynthe, baume, bouillon, origan, tanaise, écorce de cerisier, de bouleaux, poudres de et divers articles trop nombreux pour être ici mentionnés.
21 mai Wm. SMITH, rue de la Douane, no 85.

EN débarquement de la barque Ballochan, venant de Bordeaux, et à vendre à la pharmacie du soussigné, rue Royale, no 123, des seringues de tous les genres, des bassins garnis pour malades, du racahout des Arabes, de la pommade de sang-bois, de épipastique verte, et de la véritable huile de laurier, etc. etc.
21 mai A. A. PEYCHAUD.

PORC FUME & FARINE.
EN débarquement du navire Lancaster, 6 boucauds de porc fumé de Cincinnati, 50 barrils de farine superfine à vendre par TOURNE & BECKWITH.
21 mai 28 & 29 Nouvelle Levée.

A VENDRE en débarquement, par F. Henry & Laurant, no 36, Vieille Levée, à un prix modéré:
40 1-2 barriques vin blanc, 1833,
200 barrils vinaigre blanc,
40 douzaines peaux veaux cires noires,
1600 paquets cordes à ligne assorties,
1 barril pierres blanches à fusil,
Un assortiment complet de chaudières françaises,
19 mai F. HENRY & LAURANT.

RECU par Mary-Harriot, du Hâvre, et à vendre par les soussignés.
Une jolie collection de livres de littérature, classiques, romans nouveaux, précis de théâtre, les œuvres complettes d'Alex. Duma's et Béranger 5 vol. in-8o. avec musique et belles gravures.
Un assortiment de parfumeries composé de mucilage pour teindre les cheveux, encre indélébile à marquer le linge, poudre à poudrer &c. ALEX. PAYA & Co.
19 mai 182 rue de Chartres entre St Pierre et Jefferson

MAGASIN DES NOUVEAUTES.
A L'INSTAR DE PARIS, EN GROS ET EN DETAIL.
GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson 35, vient de recevoir de Paris et du nord divers articles dont il était dépourvu, et offre à vendre bretelles gomme élastique perfectionée, en soie, montées or et argent; cannes jonc à dard, à épée et poignard; brosseries de tout genre, rasoirs supérieurs et garantis, de Rogers, cuirs, pierres à rasoir, etc. Gants, première qualité, de fil d'écosse et soie, en peau de chevreau, etc.; parfumeries surfines, crème de rose et d'amande, du de Perse; tous les savons de toilette, tous les extraits d'odeur et essence; poudres surfines; double extrait d'eau de Cologne et de Lavende, etc. etc.
Assortiment de coiffure en cheveux, dernier genre; natté, tour arayé de chair et perruques de femmes; toupets, métatiques des plus légers, ainsi que perruques d'hommes. Il continue à confectionner dans son magasin, d'après les demandes, tout ce qui est en faux cheveux, d'après le goût des personnes; et prend toujours des approvis en coiffur. de dames, aux mêmes conditions. 5 mai

EN débarquement du Barcelone, de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
60 Barrils eau de vie; 300 barriques vin médoc; 200 paniers huile en grande bouteilles; 250 paniers anisette; 25 paniers champagne; 8 barrils vuesigre.
21 mai THOMAS BARRETT & Co.

TOILE D'EMBALLAGE—500 pièces de toutes toile d'emballage de Hesse de 42 pouces de large, à vendre par WILLIAM VANCE,
21 mai—4 rue de la Douane, no 18.

TRAITES sur la France et l'Angleterre à vendre par
25 mai A. ST. GEORGES.

ON a besoin de louer un nègre pour conduire une charrette. On lui donnera de bons gages. S'adresser au no 132, au bassin. 5 mai—15

DOUBLONS MEXICAINS—On a besoin de doublons mexicains et espagnols, s'adresser à
20 mai—3 THOMAS FELLOWS, rue St Louis, 25.

TRAITES sur Paris, Marseille, New York et Philadelphie, à vendre par THEODORE NICOLET & Co.
15 mai no 25 rue Bienville.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.
MADAME VEUVE CASTHY de Philadelphie, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antisco-butique restaurante et de l'élixir aussi antiscorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous constituons ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.
Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'île de St. Domingue, sont propres à guérir la pourbat et toutes les maladies qui ont pour cause le virus scorbutique, la diarrhée, dysenterie, tenesme, la hiesterie, fièvre intermittente, continue, *obstructions du foie et de la rate*—diarrhée invétérée, dysenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.
La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante—elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digesteurs et toutes les sécrétions et dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.
La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissances d'un recueil d'observation pratiques sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guérir aux même en suivant exactement la methode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.
Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.
12 mai—2p

AUX PROPRIETAIRES DE CHARRETTES,
DES propositions pour la fourniture du sable de rivière qui sera nécessaire pour payer les fonds de l'hôtel de la Bourse, seront reçues au bureau de la compagnie jusqu'au samedi 30 du courant, ainsi que pour la fourniture de sable de Natchez dans la proportion et aux époques que la compagnie jugera nécessaires pour l'achèvement de la bâtisse. Par ordre.
26 mai F. BELANGER, secrétaire.

AUX FABRICANS DE BRIQUES.
LA compagnie de l'hôtel de la Bourse reçoya des soumissions cachetées, jusqu'à samedi 30 du courant, pour la fourniture de 4 millions de briques livrables sur les lieux rues St. Charles, dans les proportions et aux époques convenables à la compagnie. Le paiement en sera fait comptant. Par ordre,
26mai F. BELANGER, secrétaire.

AUX TRAVAILLEURS.
DES propositions seront reçues jusqu'à samedi prochain, 30 du présent mois au bureau de la compagnie de l'hôtel de la Bourse, rue St Charles no 7, pour creuser les fondations de l'hôtel de la Bourse, à raison de tant par yarde cubique pour le creusement et le nivellement jusqu'à la muraille. Par ordre,
26 mai F. BELANGER, secrétaire.

AUX MACONS
DES propositions seront reçues jusqu'à samedi 30 du courant au bureau de la compagnie, établissant le prix de la main d'œuvre seulement pour le placement de chaque millier de briques dans la bâtisse de l'Hôtel de la Bourse. Par ordre,
26 mai F BELANGER, secretaire,

Avis aux marchands de bois et aux propriétaires de moulin à scie.
DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de la compagnie de l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles, jusqu'au 6 juin prochain, établissant le prix par millier de pieds pour les pièces de bois ci-dessous décrites qui devront être livrées sur les lieux dans la rue St Charles. Ces bois devant être de bon pin jaune ou de cypre, coupés carrément, entièrement dégagés d'aubier, de fentes de mauvais nœuds et de tout autre défaut, le tout livrable six semaines après la signature du contrat.

125 pieces	12pp 6 pouces de long		
15	16	4p-26 pp 6p	
115	26	4 20 " 6	14 pouces sur cinq.
82	20 6	5 27 " 6	
37	19 6	4 30 " 6	
37	22 6	8 25 " 6	
41	28 6	8 17 " 6	14 pouce sur sept.
41	12 6	8 22 " 6	
21	27 6	8 17 " 6	
32	24	8 14 " 6, 14 sur 9,	
56	23		
55	33	500 pieds de 8 pouces sur 1 de carré par longueurs de 15 pieds ou 22 pieds 6 pouces,	
54	24 6		
6	35		
29	29		
24	18	5000 pieds de 4 pouces sur 3 carré de toutes longueurs depuis 18 pds jusqu'à 29 pieds et au-dessus.	
25	27		

500 pieux à échauffaudage en bon état d'environ 40 pieds de long et de 6 à 8 pouces de diamètre au gros bout. Par ordre,
26 mai F BELANGER, secrétaire.

BUREAU DU COLLECTEUR
Nouvelle Orléans 12 mai 1835.
JE suis chargé par l'hon. secrétaire de la trésorerie de donner la communication suivante aux marins.
J W. BREEDLOVE, collecteur,
AVIS AUX MARINS.
FANAL DU PORT DE FALMOUTH.
Trinity-House, Londres, 12 février 1835.
Les travaux commencés depuis quelque temps pour faire paraître un feu sur la pointe St. Antoine, à l'Est de l'entrée de Falmouth, étant très avancé,
Avis est par ce présent donné, qu'dans environ 2 mois de cette date un feu paraîtra sur la susdite pointe et continuera à paraître toutes les nuits depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever pour diriger la marche des navires à leur entrée ou à leur sortie du Falmouth
Ce feu sera allumé à une hauteur de 65 pieds au-dessus du niveau de la mer dans les marées de syzygies et sera visible dans toutes les directions depuis le S 40° E le sud, l'ouest et le nord jusqu'au port de Falmouth. Pour qu'on puisse le distin